

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Date de la convocation

07 juin 2024

**Séance du 13 juin 2024**

Date d'affichage

07 juin 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin à 18h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Olivier JACQUELIN à Carlos FERNANDEZ, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Patrice VARAIRE

**Objet de la délibération n° 2024-023 du 13 juin 2024  
Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018 approuvant le plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2023 prescrivant la modification n°1 du PLU ;

Vu la délibération en date du 18 mars 2024 qui complète les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU ;

Vu l'arrêté municipal n° 02-2024 en date du 04 mars 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la Modification n°1 du PLU ;

Entendu les avis des PPA ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Madame le Maire indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Elle rappelle que certaines PPA ont formulé des observations, qu'elles ont été analysées et qu'il n'apparaît pas pour la commune nécessaire de modifier le dossier de modification.

Madame le Maire explique que les dispositions proposées correspondent au souhait de la commune et qu'ainsi il n'y a pas lieu d'apporter de changement au dossier en vue de son approbation.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 18/06/24

ID : 084-218401131-20240613-20240613023-DE

Considérant que le projet de Modification n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'Urbanisme.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Décide d'approuver la Modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Dit que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint Martin de la Brasque et à la Sous-Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification n°1 du PLU, ne seront exécutoires que :
  - dès sa réception par le Préfet ;
  - dès sa publication sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du CU
  - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Patrice VARAIRE



Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 18/06/24

ID : 084-218401131-20240613-20240613023-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Date de la convocation  
07 juin 2024

Date d'affichage  
07 juin 2024

Séance du 13 juin 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin à 18h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Olivier JACQUELIN à Carlos FERNANDEZ, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Patrice VARAIRE

**Objet de la délibération n° 2024-024 du 13 juin 2024  
Droit de passage sur parcelle C 928**

Vu la délibération n° 2023-004 du 13 février 2023 portant acquisition de la parcelle C 928, enregistrée au registre de la publicité foncière d'Avignon le 08/02/2024 ;

Vu la demande de deux propriétaires des lots 14 et 15 du lotissement « Lou Couleton », consistant à demander un passage piétonnier sur cette parcelle ;

Considérant qu'un droit de passage légal existe sur cette parcelle afin de désenclaver les parcelles C 737 et C 748 ;

Considérant que de nouvelles demandes risquent d'être émises par les propriétaires des lots 16 à 19 dont les limites séparatives longent la parcelle C 928 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le passage piéton des familles qui désirent se rendre dans le village et/ou à l'école, via un portillon, afin de supprimer le cheminement le long de la route du Piémont (RD 165) qui n'est pas pourvue de trottoir.

Ce droit de passage sur la parcelle C 928 sera autorisé uniquement aux piétons. Toute utilisation par des véhicules appartenant aux propriétaires des lots 14 à 19 sera interdite.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le 18/06/24  
ID : 084-218401131-20240613-20240613024-DE

- **Autorise** les propriétaires des lots 14 à 19 du lotissement « Lou Couleton » à utiliser la parcelle C 928 pour un usage piétonnier ;
- **Interdit** l'utilisation de la parcelle C 928 pour tout type de véhicule aux propriétaires des lots 14 à 19 du lotissement « Lou Couleton.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Patrice VARAIRE

Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 18/06/24

ID : 084-218401131-20240613-20240613024-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

**Délibération n° 2024-025 de la séance du 13 juin 2024**

Date de Convocation : 07/06/2024	Décisions N° : <b>DM1 du 13 juin 2024</b>	Membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Le 13/06/2024 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de RICHAUD Joëlle.  <u>Présents</u> : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER <u>Pouvoirs</u> : Olivier JACQUELIN à Carlos FERNANDEZ, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD <u>Absents</u> : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI <u>Secrétaire</u> : Patrice VARAIRE		

**Objet : Décision Modificative N° 1 du 13 juin 2024**

Il convient de transférer en section d'investissement en dépense le solde des crédits soit 7 558 € (article 2151) de l'opération 10096 « Réfection du chemin de Rourabeau » et 11 184,40 € (article 2132) des OPNI vers l'opération 10103 « Aménagement Espace Sport Détente » sur l'article 212 « Agencements et aménagements de terrains ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité** de procéder au vote de virement de crédits au sein de la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2024 :

**CREDITS A OUVRIR EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	212	10103	Agencements et aménagements de terrains	+ 18 742,40
			<b>Total</b>	<b>+ 18 742,40</b>

**CREDITS A REDUIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2132	OPNI	Bâtiments privé	- 11 184,40
21	2151	10096	Réseaux de voirie	- 7 558,00
			<b>Total</b>	<b>- 18 742,40</b>

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
Patrice VARAIRE

Le Maire  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 14/06/2024 Reçu en préfecture le 14/06/2024 Publié le 18/06/24 ID : 084-218401131-20240613-20240613025-DE
--

